

## Formation à la fonction de Prestataire de Services et Distributeur de Matériel: PSDM



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

**ACTIONS DE FORMATION**

# Formation à la fonction de Prestataire de Services et distributeur de matériels ( PSDM)

## Objectif global

Devenir PSDM : Formation conforme aux objectifs et contenus définis réglementairement, par le Décret du 23 décembre 2012.

## Objectifs professionnels

-Acquérir les compétences relatives au contexte réglementaire et à l'environnement professionnel dans lesquels les intervenants employés par les prestataires de services et distributeurs de matériels exercent leurs missions, à l'hygiène et à la sécurité et à l'intervention auprès de personnes malades, présentant une incapacité ou un handicap

## Public

Tout personnel exerçant dans une structure de prestation de services et distribution de matériel médical

## Profil de l'intervenant

Consultants Formateurs: ergotherapeute, gérant de structure de PSDM...

## Méthodes pédagogiques

Formation en autonomie en distanciel (100%)  
Plateforme en elearning - Accès à des ressources et supports en ligne, capsules vidéos, quiz, illustrations, cas d'études, cas concrets, applications numériques, témoignages, retours d'expériences

## Conditions

Durée	25 ou 28h, selon profil intervenant ou garant
Lieu	100 % distanciel, plateforme FORMEDIC
Tarif	Coût individuel ou groupe, Nous consulter
Validation	Attestation de formation

## Programme

### Pré-requis

Accès Réseau, connexion internet, ordinateur ou tablette- Savoir ouvrir des applications et naviguer sur sites

### Modalités d'évaluation & accompagnement

Recueil des attentes et besoins en amont, via un questionnaire en ligne - Questions - réponses- Sondage en ligne

### Contenu

#### 1/ Contexte Réglementaire ( 3.5 h ou 7 h)

Le système de santé et la protection sociale - L'organisation du système de santé au niveau national et régional et les principales agences. - Le parcours du dispositif médical - Les différents régimes et organisation des caisses d'assurance maladie - La CMU, les mutuelles. La réglementation : Le décret n° 2006-1637 du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires de services et distributeurs de matériels - les règles professionnelles : secret professionnel, confidentialité, principes de dignité, éthique - les règles de bonnes pratiques : la convention nationale de tiers payant - L'arrêté du 19 décembre 2006

#### 2/ Environnement Professionnel ( 7 h)

Les différents acteurs et différentes structures intervenant auprès du patient, leur rôle et responsabilité Les différents matériels et services - Le rôle et les missions de l'intervenant et du garant - Les règles professionnelles, de bonnes pratiques et d'éthique - Les relations avec les différents acteurs au sein du parcours de soins.

#### 3/ Hygiène et Sécurité ( 7h )

Les risques liés à l'hygiène et la sécurité des matériels et dispositifs médicaux suivant les quatre catégories - Les moyens de prévention - Les relations professionnelles entre le prestataire de service et distributeur de matériel et les différents acteurs et la responsabilité du PSDM- Notion de matériovigilance ou de pharmacovigilance: signalement d'effets indésirables, le circuit de signalement, les acteurs, les outils, traçabilité.

#### 4/ intervention auprès de la personne fragilisée ( 7h

Définition de la maladie et du handicap - Les modalités d'intervention dans un lieu privé, notion d'espace personnel, d'intimité - Les attitudes et comportements adaptés - Notions de base sur la communication et la relation à autrui.